



Ordonnance de télécom CRTC 2008-77

Ottawa, le 17 mars 2008

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Canada	887 (TSN)	le 5 mars 2008	le 1 ^{er} avril 2008
Société TELUS Communications	292	le 7 mars 2008	le 1 ^{er} avril 2008
Société TELUS Communications	4297 (TCBC)	le 7 mars 2008	le 1 ^{er} avril 2008

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>